Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2022-089 1/3

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil municipal

L'an deux mil vingt deux
Le jeudi 20 octobre à 20h05

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 20/10/2022, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présents :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Laure Gibou, Mme Joane Giraudon, Mme Emmanuelle Pic, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Justine Giagnoni, M. Sébastien Le Ferrec , M. Patrick Mouchelin, M. Jean-Marc Payen , M. Jérôme Plateau, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Jules Thomas.
Procurations :
M. Gilles Guillaume à M. Enzo Sodano
Mme Catherine Delaitre à M. Jérôme Cauët
Mme Justine Giagnoni à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Patrick Mouchelin à M. Sebastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à M. Sylvain Legrand
M. Jérôme Plateau à Mme Arlette Bourdelot
Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Hébé Pouchou
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent :
Aucun

Mme Cécile Revoyre a été désignée Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture
Date de convocation 13/10/2022
Date d'affichage 25 OCT. 2022
Nombre de Conseillers
En exercice 29
Présents 20
Votants 29

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-089-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis - tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53

OBJET : CESSION DES BERGES DE SALLEMOUILLE AU SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE (SYORP)

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 3112-1 et L 3112-2 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'adhésion de la Commune au SIVOA en date du 30 Septembre 1957,

VU la délibération n°2012-047 en date du 28 mars 2012 autorisant le Maire à signer la convention temporaire et autorisation d'entretien et aménagement de berges de la Sallemouille appartenant à la Commune de Marcoussis par le Syndicat Mixte de l'Orge Aval (SIVOA) ;

CONSIDERANT la convention d'occupation temporaire et d'autorisation d'entretien et d'aménagement des berges de la Commune de Marcoussis par le SIVOA, en date du 22 avril 2012 ;

CONSIDERANT que la Commune et le SYORP se sont accordés sur une rétrocession à l'euro symbolique portant sur le linéaire d'environ 1,3 km (sur les secteurs listés ci-dessous) d'une surface totale de 16 879 m² sans aucune condition ;

SECTEUR	Surface (m²)
Secteur Rue de la chaussée > Avenue W.A.Mozart	7 482
Secteur Avenue W.A. Mozart > Rue Pasteur	6 848
Secteur Rue Pasteur > Rue Eugène Moutard Martin	642
Secteur Route de Beauvert	1 907
EMPRISE TOTALE	**16 879**

CONSIDERANT que les dits secteurs constitués de liaisons douces piétonnes d'une superficie de 16 879 m² concernent du domaine public cadastré ou non cadastré constituant une partie du linéaire de berges de la Sallemouille, appartenant à la Commune de Marcoussis ;

CONSIDERANT l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales disposant que «le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence »;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des secteurs listés ci-dessous au SYORP d'une superficie de 16 879 m² à l'euro symbolique

SECTEUR	Surface (m²)
Secteur Rue de la chaussée > Avenue W.A.Mozart	7 482
Secteur Avenue W.A. Mozart > Rue Pasteur	6 848
Secteur Rue Pasteur > Rue Eugène Moutard Martin	642
Secteur Route de Beauvert	1 907
EMPRISE TOTALE	**16 879**

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-089-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces affaires ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Olivier THOMAS
Mairie de MARCOUSSIS

VILLE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-089-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis - tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53